



L'Apollon
est un
papillon
protégé
présent
sur notre
secteur.

Epanezet
74 270 Minzier
France

t 0(033)4 50 60 02 74

apollon74@apollon74.org

www.apollon74.org

Avec :



OFFICE DE
TOURISME DU VAL DES USSES

Rhône-Alpes Région

Présente :



Apollon74 organise un marché bio le 18 août 2007 à Minzier

Mais au fait, c'est quoi un produit « Bio » ?

L'agriculture biologique emploie des méthodes de travail très élaborées et diversifiées, fondées sur le recyclage des matières organiques naturelles et sur la rotation des cultures. Celles-ci visent à respecter l'équilibre des organismes vivants qui peuplent le sol (bactéries, vers de terre, etc.).

L'appellation de produit biologique (ou produit « bio ») couvre l'ensemble de la filière. Depuis la production des matières premières, chacune des étapes de la préparation, de la transformation, du stockage, du conditionnement, et du transport des ingrédients et produits issus de l'agriculture biologique doit être conforme à un **cahier des charges rigoureux***.

Ainsi, au bout de la chaîne, nous autres consommateurs nous pouvons avoir la garantie, non seulement, de savoir ce que l'on mange réellement, mais surtout, de savoir comment tel produit est parvenu jusqu'à nous.

Ce cahier des charges est défini par la loi: depuis 1993, c'est une réglementation européenne très sévère* qui est entrée en vigueur dans le domaine du bio, en particulier pour les produits d'origine végétale. Les produits d'origine animale sont, pour leur part, régis par une réglementation nationale tout aussi stricte (Loi de 1980 et son décret d'application de 1981).

Pour être commercialisé, tout produit « issu de l'agriculture biologique » doit subir le contrôle et obtenir la certification d'un organisme agréé sur le territoire français.

Actuellement, un très petit nombre d'organismes privés sont agréés officiellement pour réaliser les contrôles (suivi des factures d'achats, vérification des conditions de stockage, d'emballage, de transport, et des pratiques in situ) des produits biologiques et délivrer la certification « Agriculture biologique » : ECO-CERT, Qualité France, SOCOTEC.

Une fois sur le marché, ces produits sont faciles à identifier : sur l'étiquetage doit obligatoirement figurer le logo « AB » et la mention « Agriculture biologique - système de contrôle CEE » avec le nom de l'organisme certificateur, aucun autre logo ou mention dans la dénomination de vente des produits n'ayant de statut officiel.

Le ministère de l'Agriculture délivre ce certificat aux seuls produits qui respectent ledit cahier des charges et contiennent au minimum 95% d'ingrédients issus de l'agriculture biologique.

Pourquoi le Marché ToutenBio d'Apollon74 ?

Les objectifs de l'association sont de promouvoir les actions en faveur de la nature. Faire connaître des produits différents, issus de méthodes culturales respectueuses de l'environnement, rentre parfaitement dans nos objectifs et chacun peut en profiter !

** si on veut que ça reste vrai...*

Cela fait déjà longtemps qu'on en entend parler, mais les choses se précisent.

Un projet de cahier des charges européen pour l'agriculture biologique permettant :

- **l'utilisation de produits chimiques de synthèse ;**
- **la tolérance d'OGM ;**

a été approuvé par le Conseil des Ministres de l'Agriculture du 19 décembre 2006. La Commission agriculture du Parlement européen, puis le Parlement européen réuni en session plénière, seront appelés dans les prochaines semaines à remettre un avis sur le projet de nouveau règlement.

Pour empêcher qu'un tel projet ne soit adopté et que l'agriculture biologique perde sa crédibilité au profit de lobbies peu scrupuleux, vous avez la possibilité de signer en ligne la pétition de Nature et Progrès dont voici le lien Internet :

<http://www.natpro.be/Petition/php/index.php>

Association pour la Nature et l'Homme... Ensemble

Marché ToutenBio, le marché aux 1000 produits respectueux de l'environnement !

